

Un juge d'instruction dans l'affaire de la CGT

ENQUETE. Le dossier de la CGT du port havrais confié au juge Contamine.

Nouvelle étape franchie dans l'affaire de la CGT du port autonome du Havre. Le président du tribunal de grande instance du Havre, Dominique Couturier, vient de confier au doyen des juges d'instruction, le juge Alexis Contamine, le dossier qui oppose depuis des mois un collectif de six agents du port autonome à la CGT, l'organisation syndicale majoritaire dans le personnel du port autonome.

Avant de quitter, à la fin mars, ses fonctions havraises, le procureur de la République, Jean-Jacques Bosc, avait demandé l'ouverture d'une information judiciaire contre deux des responsables du syndicat portuaire pour « escroquerie, abus de confiance et faux et usages de faux ». « Selon l'enquête effectuée par le SRPJ de Rouen, souligne un proche du dossier, il est apparu qu'il y aurait eu des détournements de fonds destinés à couvrir des frais et des dépenses non-justifiés. Des frais rembour-

sés par le syndicat auraient également été remboursés par le port autonome ».

Selon cette même source, les détournements porteraient sur une somme de « 100 000 euros ». Lors de la demande d'ouverture de l'information judiciaire, l'ancien procureur de la République a demandé la mise en examen des deux responsables syndicaux.

Selon ces derniers, l'information judiciaire « va nous permettre d'avoir accès au dossier ». « Les responsables du syndicat vont bien être obligés de reconnaître qu'ils ont fait des aveux devant les services de police », ajoute de son côté l'un des membres du collectif.

Les dépenses citées dans le cadre de l'enquête du SRPJ porteraient, entre autres, sur des soirées parisiennes et des « notes de restaurant et d'hôtel factices ».

STEPHANE SIRET

HL 12 avril 2007